

EUREKA - Call for proposals on applied quantum technologies

Objectifs

La technologie quantique comprend de nombreuses couches technologiques allant des modalités individuelles du traitement quantique de l'information aux algorithmes et à l'utilisation d'ordinateurs quantiques pour une variété d'applications.

Le principal objectif de cet appel à projets est de soutenir les organisations qui développent des technologies quantiques qui surpassent ou accélèrent les technologies existantes et contribuent à résoudre des problèmes pertinents pour l'industrie, la science et la société.

Conditions d'éligibilité

Eureka a limité les critères d'éligibilité pour les organisations participant à un consortium de projets de réseau :

- Le projet est porté par une entreprise
- Le projet doit représenter une coopération internationale.
- Le projet doit être orienté vers la recherche ou le développement d'un produit, d'un processus ou d'un service innovant dans le but de le commercialiser.
- Le projet doit avoir une finalité civile.
- Le consortium doit comprendre au moins deux entités juridiques indépendantes provenant d'au moins deux pays Eureka.
- Aucune organisation ou aucun pays ne peut être responsable de plus de 70 % du budget du projet.

Cet appel à projets comporte des critères supplémentaires pour que les organisations puissent bénéficier d'un financement :

- La durée du projet ne peut excéder 36 mois.
- Les projets doivent débiter au plus tard en mars 2025.

Les projets sur les technologies quantiques peuvent avoir un faible niveau de préparation technologique et inclure à la fois des partenaires de recherche, de grands partenaires industriels et des PME afin d'atteindre un niveau scientifique élevé et une perspective de marché. Vous êtes donc encouragé à inclure des partenaires de recherche ainsi que des partenaires industriels dans votre consortium et à développer un projet tout au long de la chaîne de valeur, en incluant éventuellement les utilisateurs finaux.

Baillleur de fonds

- **SPW EER**

Durée : 3 ans

1^{er} février 2024 : Ouverture de l'appel à projets
Début février 2024 : Événement de courtage
9 mai 2024 à 16h00 CEST : Date limite (date de réception CEST)
Juin-octobre 2024 : Eureka/évaluation nationale
Novembre/décembre 2024 : Synchronisation de l'évaluation nationale et attribution du label
Eureka
Décembre 2024 - avril 2025 : Accord de consortium et début des projets
Porteur(s) : **Entreprise**

Mots-clés

Capteurs **Numérique** **Quantique**
Télécommunication

Contacts SynHERA

- Yves LACCROIX (laccroix.y@synhera.be)

Critères de sélection

Les critères de sélection par rapports au projet, sont :

- L'impact
- L'excellence scientifique / l'innovation
- L'efficience de son implémentation

Les pays des institutions doivent être dans l'un de ceux ci :

- Austria
- Belgium (Flanders)
- Belgium (Wallonia)
- Denmark
- Finland
- France
- Germany
- Israel
- Lithuania
- The Netherlands
- Singapore
- South Korea
- Spain
- Sweden
- Switzerland
- Türkiye
- United Kingdom

[Plus d'informations sur ce lien](#)